

H 10

=

. .

93 16

E

. .

0.0

=

10

311

935

Ш

22

挺

DI.

JE ...

EE 155

12

Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix 04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81 www.ville-claix.fr

République Française : Liberté, Egalité, Fraternité

ARRETE MUNICIPAL

Portant autorisation d'ouverture d'un débit temporaire de boissons de 3ème catégorie 191 PM 2025

Nomenclature: 6.1.2.5.

Le Maire de la commune de CLAIX ;

Vu les articles L.2122-28 et L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L.3331-1, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique ;

Vu l'arrêté 97-7118 du 4 Novembre 1997 de Monsieur le Préfet de l'Isère sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'autoriser la vente de boissons de 3ème catégorie, suite à la demande de Monsieur Marco CAMARRATA, président du sou des Ecoles de Claix, en date du 19/10/2025.

ARRETE

Article 1: Monsieur Marco CAMARRATA, président du sou des Ecoles de Claix,

Est autorisé à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3ème catégorie, à l'adresse suivante : Salle des fêtes de Pont Rouge- 38640 CLAIX.

Le samedi 29 novembre 2025 de 15h30 à 19h30, à l'occasion de la manifestation « La Boum ».

A charge pour le demandeur de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des debits de boissons.

<u>Article 2</u>: Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision par l'accomplissement des formalités de la légalité.

Fait à Claix, le 20/10/2025

Date d'affichage: 241212015
Date de retrait: 24112125

